

MÉMENTO DU LOGEMENT 2017

en Wallonie

La matière est mise à jour au 29 septembre 2017.

Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk

© 2017 Wolters Kluwer Belgium SA
Waterloo Office Park
Drève Richelle 161 L
1410 Waterloo
Tél.: 0800 16 868
Fax: 0800 17 529
www.wolterskluwer.be
E-mail: client.BE@wolterskluwer.com

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2017/2664/351
ISBN 978-90-46-58911-3
BP/MLOG-PI17001

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Conseiller de l'ouvrage et auteurs	V
Préface	IX
Introduction	XIII
Avant-propos	XIX
LES RÉFORMES EN MATIÈRE DE LOGEMENT: MODERNISATION ET SIMPLIFICATION	XXI
TITRE 1^{ER} LA LOCATION	1
CHAPITRE 1^{ER} LE RÉGIME DU BAIL À LOYER	9
1. Le bail en général	9
1.1. Qu'est-ce qu'un bail ?	9
1.2. Quelles sont les dispositions qui régissent le bail de résidence principale ?	10
1.3. Qui peut conclure un bail ?	10
1.4. La publicité, le choix du locataire et la forme du bail	11
1.5. La preuve du bail verbal et de ses modalités	13
1.6. Les problèmes d'interprétation du bail écrit	13
1.7. L'enregistrement du bail	14
2. Le bail de résidence principale	15
2.1. Conditions d'application	15
2.2. Clause d'interdiction	16
2.3. Exclusions	16
2.4. Fin de l'affectation à la résidence principale	17
2.5. Quelques cas particuliers	17
2.6. Dispositions transitoires	18
3. L'état des lieux	19
4. La garantie locative	20
4.1. Qu'est-ce que la garantie locative ?	20
5. L'assurance incendie	21
6. Les obligations du propriétaire	22
6.1. La délivrance	23
6.2. Un bien loué conforme aux exigences élémentaires de sécurité, de salubrité et d'habitabilité et aux critères régionaux de salubrité	23

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

6.3.	Le bail de rénovation	26
6.4.	L'entretien du bien loué	27
6.5.	La garantie de jouissance paisible	28
7.	Les obligations du locataire	30
7.1.	Obligation de garnir	30
7.2.	Païement du prix	30
7.3.	Usage du bien loué selon sa destination initiale et en bon père de famille	31
7.4.	Réparations locatives ou de menu entretien	31
7.5.	La restitution du bien loué	32
8.	Le loyer – les frais et les charges	33
8.1.	Le loyer	33
8.2.	L'indexation du loyer	34
8.3.	La révision du loyer	36
8.4.	Les frais et charges	39
8.5.	La prescription	40
9.	La durée, la prorogation et la fin du bail	41
9.1.	La durée du bail	41
9.2.	La prorogation du bail	48
9.3.	Les autres formes de résiliation du bail	49
10.	Le droit à un logement décent	55
11.	Les litiges	56
11.1.	La procédure en conciliation	56
11.2.	La requête	56
11.3.	La procédure en cas d'expulsion	57
11.4.	La possibilité d'un règlement collectif de dettes en cas de surendettement	57
12.	Bibliographie	58
CHAPITRE 2 LA LOCATION OU L'OCCUPATION D'UN LOGEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE		61
1.	Le logement public ou subventionné	61
1.1.	Dispositions applicables en Région wallonne. Dérogations au droit commun – Évolution du droit régional	62
1.2.	Dispositifs législatifs décrets et réglementaires	70
2.	Les parties du bail	70
2.1.	Les bailleurs	70
2.2.	Les locataires	82
3.	L'état du bien loué	85
3.1.	Le logement construit ou rénové par une société de logement de service public	86

3.2.	La gestion par une société de logement de service public du patrimoine d'autrui	87
3.3.	Le logement de transit et le logement d'insertion	87
3.4.	Le logement géré par une agence immobilière sociale	88
3.5.	Le logement géré par une commune ou par un CPAS	88
3.6.	Le logement géré par une personne morale	88
3.7.	Le logement moyen	89
4.	L'accès au logement d'utilité publique	89
4.1.	Les conditions d'accès à un logement géré par une société de logement de service public	89
4.2.	L'accès au logement de transit et au logement d'insertion	99
4.3.	L'accès à un logement géré par une agence immobilière sociale	99
4.4.	Le logement géré par une commune	100
4.5.	L'accès à un logement géré par un CPAS	100
4.6.	L'accès à un logement moyen	101
4.7.	Le logement social sous-loué par un CPAS ou un organisme à finalité sociale	101
5.	L'attribution des logements	101
5.1.	L'attribution d'un logement social	102
5.2.	L'attribution des logements par une commune ou par un CPAS	109
5.3.	L'attribution des logements par une agence immobilière sociale	109
5.4.	L'attribution des logements de transit ou d'insertion	109
5.5.	L'attribution des logements moyens	110
5.6.	L'attribution d'un logement appartenant à une société de logement de service public et sous-loué par un CPAS ou un organisme à finalité sociale	110
6.	Aspects financiers	110
6.1.	Les aspects financiers de la location des logements par une S.L.S.P.	110
6.2.	Les aspects financiers de la location de logements par une commune ou par un CPAS	116
6.3.	Les aspects financiers de la location de logements gérés par une agence immobilière sociale	116
6.4.	Les aspects financiers de la location des logements de transit ou d'insertion	117
6.5.	Les aspects financiers de la location de logements moyens	118
7.	Les charges et les frais	118
7.1.	Définition	118
7.2.	Calcul des charges et provisions	118
7.3.	Répartition des frais	119
7.4.	Répartition des consommations	121
8.	La durée et les délais de préavis	122
8.1.	Le logement loué par une S.L.S.P.	122
8.2.	Le logement de transit et d'insertion	124

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

8.3.	Le logement géré par une agence immobilière sociale	124
8.4.	Le logement géré par une commune ou par un CPAS	125
8.5.	Le logement social loué par un CPAS ou un organisme à finalité sociale	125
8.6.	Le logement moyen	125
9.	Contrôle et recours	125
TITRE 2 L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ ET LA RÉNOVATION		127
CHAPITRE 1^{ER} CONSTRUIRE, RÉNOVER, TRANSFORMER		137
1.	Préambule : la Performance Énergétique des Bâtiments (P.E.B.)	137
2.	Choix du type de construction	139
3.	Constructions traditionnelles	139
3.1.	Achat du terrain	139
3.2.	Choix d'un architecte et d'un coordinateur sécurité et santé	149
3.3.	Procédure de délivrance du permis d'urbanisme	157
3.4.	Choix d'un entrepreneur	168
4.	Construction clé sur porte	178
4.1.	Notion	178
4.2.	La loi Breyne	178
4.3.	Contrat de promotion	178
4.4.	Rôle du promoteur	179
4.5.	Rôle du maître de l'ouvrage	180
4.6.	Rôle de l'architecte	180
5.	Garanties – responsabilités	181
5.1.	Avant et pendant les travaux	181
5.2.	Après les travaux	183
CHAPITRE 2 ACHETER ET VENDRE		191
1.	Généralités	191
1.1.	Définition et caractère du contrat de vente	191
1.2.	Objet de la vente	191
1.3.	Capacité des contractants	193
1.4.	Obligations des parties	194
2.	Particularités en matière de vente d'immeubles	198
2.1.	La vente de gré à gré	198
2.2.	Vente sur adjudication publique (volontaire ou forcée)	205
3.	Usufruit – Emphytéose – Superficie	207
3.1.	Usufruit	207
3.2.	Emphytéose et superficie	208

4.	Les servitudes	208
4.1.	Des servitudes qui dérivent de la situation des lieux (art. 640 à 648 C. civ.)	209
4.2.	Des servitudes établies par la loi	209
4.3.	Des servitudes établies par le Code rural	210
4.4.	Des servitudes du fait de l'homme	210
5.	Les acheteurs	210
5.1.	Achat par un couple marié	210
5.2.	Achat par un couple non marié	212
5.3.	Achat par un couple de « cohabitants légaux » (art. 1475 et s. C. civ.)	213
6.	Formalités liées à l'acquisition	213
6.1.	Mandat de vente	214
6.2.	Compromis de vente	214
6.3.	Formalités en vue de la rédaction de l'acte authentique	214
CHAPITRE 3 LÉGUER, HÉRITER, DONNER ET RECEVOIR		217
1.	La transmission du patrimoine en cas de décès	217
1.1.	La loi	217
1.2.	La transmission volontaire de la succession	220
1.3.	L'option héréditaire	223
1.4.	Les obligations et conséquences fiscales	224
2.	La transmission du patrimoine durant la vie	225
2.1.	Introduction	225
2.2.	Le rapport des donations	226
2.3.	La réduction des donations	227
2.4.	La révocation des donations	227
2.5.	Les obligations et conséquences fiscales	228
3.	Bibliographie	231
CHAPITRE 4 CRÉDIT ET POLITIQUE DU LOGEMENT		233
1.	Introduction	233
1.2.	Genèse européenne	234
1.3.	Euro et crédit – crédit en monnaie étrangère	235
1.4.	Accès à l'activité des prêteurs et des intermédiaires de crédit	236
2.	Le crédit hypothécaire avec une destination immobilière	237
2.1.	Champ d'application	238
2.2.	Les principaux éléments du crédit hypothécaire avec destination immobilière	239
2.3.	La formation du contrat de crédit	245

3.	Le crédit à la consommation pour travaux de rénovation	258
3.1.	Le SECCI	259
3.2.	L'évaluation de la solvabilité	259
3.3.	La conclusion du contrat de crédit	259
3.4.	Le droit de rétractation	260
3.5.	TAEG maxima et délais maxima de remboursement	260
4.	La centrale des crédits aux particuliers	260
5.	Les prêts hypothécaires Accesspacks et les prêts à tempérament, les Rénopacks et les Écopacks du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie	262
5.1.	Introduction	262
5.2.	Objet des Accesspacks	263
5.3.	Les conditions relatives aux demandeurs	264
5.4.	Les conditions relatives à l'immeuble	265
5.5.	Les conditions relatives au prêt	268
6.	Les crédits hypothécaires Accesspacks et les crédits à tempérament Rénopacks et Écopackss de la Société wallonne du crédit social et de ses guichets	277
6.1.	Introduction	277
6.2.	Objet du crédit hypothécaire social	278
6.3.	Les conditions relatives aux demandeurs	279
6.4.	Les conditions relatives au logement	280
6.5.	Conditions relatives aux crédits	282
6.6.	Frais	284
6.7.	Réunion des conditions	284
6.8.	Les Rénopacks et les Écopackss de la S.W.C.S., des guichets et des entités locales	284
7.	La garantie de la Région en matière de prêt	286
7.1.	Introduction	286
7.2.	Références légales et réglementaires	286
7.3.	Objet	287
7.4.	Conditions relatives à l'organisme de crédit	287
7.5.	Frais d'expertise et de dossier	288
7.6.	Montant de l'intervention	288
CHAPITRE 5	HABITATION ET ASSURANCES	289
1.	L'assurance, un acte de prévoyance	289
2.	L'assurance incendie	290
2.1.	L'assurance du propriétaire et l'assurance du locataire	291
2.2.	Les garanties du contrat incendie	292
2.3.	Quelle valeur assurer ?	293
2.4.	Les primes	295
2.5.	Sinistre et indemnité	296

2.6.	Durée et fin du contrat	296
3.	L'assurance du solde restant dû	297
TITRE 3 LA QUALITÉ DE L'HABITAT		301
CHAPITRE 1^{ER} LA PROBLÉMATIQUE DES LOGEMENTS INOCCUPÉS		307
1.	La lutte contre l'inoccupation des logements	307
1.1.	La réquisition des immeubles abandonnés	307
1.2.	La gestion provisoire des logements inoccupés	314
1.3.	L'amende administrative et l'hypothèque légale	320
1.4.	L'action en cessation	322
1.5.	Le rapport des autorités communales au Gouvernement	323
1.6.	Bibliographie	323
2.	La problématique des logements inoccupés : fiscalité	324
2.1.	Précompte immobilier	324
2.2.	Impôt sur les revenus	325
3.	Méthodologie d'inventaire des logements inoccupés	326
3.1.	Comment procéder à l'inventaire des logements inoccupés ?	327
3.2.	Comment mobiliser l'outil des faibles consommations d'eau et d'électricité dans l'inventaire des logements inoccupés ?	328
3.3.	Le suivi statistique des politiques publiques afférentes aux logements inoccupés	330
3.4.	L'harmonisation du dénombrement ou de l'estimation du nombre de logements inoccupés de manière avérée	336
4.	Transférabilité de la méthodologie à toute autre unité inoccupée/vacante	336
5.	Bibliographie	337
CHAPITRE 2 LA SALUBRITÉ		339
1.	Les compétences des pouvoirs locaux	339
1.1.	Fondements légaux	339
1.2.	Choix des fondements légaux	341
1.3.	Procédure	344
2.	Les instruments de la politique régionale en matière de salubrité	346
2.1.	Les critères de salubrité des logements	346
2.2.	Le respect des critères de salubrité des logements en général	354
2.3.	Le permis de location	360
2.4.	Les amendes administratives	367
2.5.	La sécurité contre les risques d'incendie du logement	367

CHAPITRE 3 LES ZONES D'INITIATIVES PRIVILÉGIÉES (Z.I.P.)	369
1. Les Zones d'Initiatives Privilégiées (Z.I.P.)	369
1.1. Philosophie et principes généraux	369
1.2. Les quatre types de Zones d'Initiatives Privilégiées	371
1.3. La définition temporaire de nouvelles zones	376
2. Les régies des quartiers	377
2.1. Introduction	377
2.2. Les objectifs	377
2.3. Les moyens et actions	379
2.4. Les bases réglementaires	381
2.5. Les interventions financières	381
2.6. Le conseil, la coordination, le contrôle et le financement des régies des quartiers	381
2.7. Les régies des quartiers actuelles	382
CHAPITRE 4 L'HABITAT PERMANENT DANS LES ÉQUIPEMENTS À VOCATION TOURISTIQUE	383
1. L'habitat permanent dans les équipements à vocation touristique	383
1.1. La problématique de l'habitat permanent dans les équipements à vocation touristique	383
1.2. Le Plan Habitat Permanent	384
TITRE 4 PRIMES ET AIDES	393
CHAPITRE 1^{ER} LES AIDES AUX PARTICULIERS	403
1. Prime à l'acquisition	403
1.1. Références légales et réglementaires	403
1.2. Conditions générales d'octroi	403
1.3. Introduction de la demande	405
1.4. Quand la prime est-elle versée ?	405
1.5. Remarques	405
2. Assurance gratuite contre la perte de revenus	405
2.1. Références légales et réglementaires	405
2.2. Conditions générales d'octroi	406
2.3. Avantages accordés	407
2.4. Introduction de la demande	407
3. Primes favorisant les économies d'énergie et la rénovation des logements	407
3.1. Références légales et réglementaires	407
3.2. Conditions générales d'octroi	407
3.3. Calcul de la prime	412
3.4. Introduction de la demande	415

4.	Aide à l'amélioration d'une habitation	417
4.1.	Références légales et réglementaires	417
4.2.	Conditions générales d'octroi	417
4.3.	Conditions à remplir par le demandeur	417
4.4.	Conditions à remplir par l'habitation	418
4.5.	Conditions relatives aux travaux	418
4.6.	Montant de l'aide	419
4.7.	Introduction de la demande	419
5.	L'allocation de déménagement et loyer (A.D.E.L.)	420
5.1.	Références légales et réglementaires	420
5.2.	Conditions générales d'octroi	420
5.3.	Montant des allocations	422
5.4.	Cas particuliers	423
5.5.	Introduction de la demande	427
6.	Allocation aux ménages quittant une habitation située dans un équipement touristique	427
6.1.	Références légales et réglementaires	427
6.2.	Conditions générales d'octroi	428
6.3.	Montant de l'allocation	429
6.4.	Introduction de la demande	430
6.5.	Versement de l'allocation	431
7.	Subvention aux ménages à revenu modeste pour la promotion des économies d'énergie (opération MEBAR)	431
7.1.	Références légales et réglementaires	431
7.2.	Conditions générales d'octroi	431
7.3.	Montant de la prime	433
7.4.	Introduction de la demande	433
8.	Prime à l'épuration individuelle	434
8.1.	Références légales et réglementaires	434
8.2.	Conditions générales d'octroi	434
8.3.	Montant de la prime	434
8.4.	Introduction de la demande	434
CHAPITRE 2	LES AIDES AUX PERSONNES MORALES	435
1.	Les aides aux personnes morales autres que les sociétés de logement de service public	435
1.1.	Préambule	435
1.2.	Performances thermiques et énergétiques minimales des éléments de construction rénovés en vue de créer du logement dans un bâtiment existant	438
1.3.	La procédure de subventionnement pour la création de logements	439

TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

1.4.	Le logement social : l'article 29 du Code wallon du Logement et de l'habitat durable	442
1.5.	Le logement de transit : l'article 31 du Code wallon du Logement	444
1.6.	Le logement d'insertion : l'article 32 du Code wallon du Logement	447
1.7.	La démolition de bâtiment non améliorable : l'article 30 du Code wallon du Logement	449
1.8.	Prime à la démolition dans le cadre du Plan Habitat Permanent	451
1.9.	Les réserves foncières : l'article 34 du Code wallon du Logement	452
1.10.	L'équipement d'un ensemble de logements : l'article 44 du Code wallon du Logement	452
2.	Les aides aux sociétés de logement de service public	455
2.1.	Préambule	455
2.2.	Le logement social : l'article 54 du Code wallon du Logement	456
2.3.	L'acquisition d'un bâtiment améliorable, la réhabilitation, la restructuration ou l'adaptation de ce bâtiment pour y créer un ou plusieurs logements sociaux	459
2.4.	Le logement de transit : l'article 56 du Code wallon du Logement	460
2.5.	Le logement d'insertion : l'article 57 du Code wallon du Logement	464
2.6.	Le logement moyen : l'article 58 du Code wallon du Logement	467
2.7.	Les réserves foncières : l'article 59 du Code wallon du Logement	470
2.8.	L'équipement d'ensemble de logements : l'article 69 du Code wallon du Logement	470
3.	Les aides aux associations de promotion du logement	472
CHAPITRE 3	LES OUTILS DE L'AMÉNAGEMENT OPÉRATIONNEL	475
1.	Préambule : une stratégie communale de développement	475
2.	Développement rural et logement	475
2.1.	Objectifs du développement rural	475
2.2.	Actions subventionnables	476
2.3.	Taux de subvention	476
2.4.	Base de la subvention et modalités de liquidation	476
2.5.	Références légales	477
3.	Rénovation urbaine et logement	477
3.1.	Objectifs de la rénovation urbaine	477
3.2.	Actions subventionnables	480
3.3.	Taux de subvention	481
3.4.	Base de la subvention	483

3.5.	Références légales	485
4.	La revitalisation urbaine	486
4.1.	Objectifs et moyens d'action	486
4.2.	Actions subventionnables	487
4.3.	Taux de subvention	487
4.4.	Base de la subvention	488
4.5.	Références légales	488
5.	Le réaménagement des sites à réaménager (SAR)	488
5.1.	Rétroactes	488
5.2.	Objectifs de l'outil	493
5.3.	Actions subventionnables	497
5.4.	Taux ou montants de la subvention, base de la subvention et conditions éventuelles associées à l'octroi de la subvention	498
5.5.	Les problèmes de zonage des plans de secteur	500
5.6.	Références légales	502
6.	Les sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)	502
6.1.	Rétroactes	502
6.2.	Objectifs de l'outil	506
6.3.	Moyens d'action	507
6.4.	Références légales	507
7.	Du bon usage combiné des outils	507
7.1.	Aménagement opérationnel et logement social	507
7.2.	Aménagement opérationnel et Code du Logement	508
7.3.	Conservation du patrimoine et logement	508
8.	De la collaboration public – privé	509
8.1.	Rénovation et promotion privée	509
CHAPITRE 4 L'ANCRAGE COMMUNAL: UN DÉFI COMMUNAL POUR LE LOGEMENT		511
1.	Principes généraux	511
2.	La déclaration de politique du logement	512
3.	Le programme d'actions	512
4.	Community Land Trust (CLT)	514
5.	Quels critères et conditions à prendre en considération pour l'élaboration du programme ?	516
6.	Concrètement, que devra comporter le programme d'actions ?	517
7.	Quel partenariat avec la Région ?	518

CHAPITRE 5 LES PRÊTS ET SUBVENTIONS OCTROYÉS PAR LE FONDS DU LOGEMENT DE WALLONIE AUX PROPRIÉTAIRES INVESTISSEURS	521
1. Introduction	521
2. Objet de l'aide	521
3. Conditions d'attribution de l'aide	522
3.1. Le demandeur	522
3.2. Le bénéficiaire	522
3.3. Le bien immobilier	522
3.4. Les travaux	522
3.5. L'attribution, la quotité et le montant maximum de l'aide	523
3.6. La liquidation de l'aide	523
3.7. Le taux d'intérêt	524
3.8. Le remboursement du prêt	524
3.9. L'interdiction de cumul	524
3.10. La durée du mandat de gestion ou du contrat de location	524
3.11. L'affectation du logement réhabilité ou restructuré	524
3.12. Le calcul du loyer	524
3.13. Les garanties	525
3.14. Les frais	525
TITRE 5 QUESTIONS FISCALES LIÉES AU LOGEMENT	527
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	531
CHAPITRE 1^{ER} IMPÔTS DIRECTS	533
1. Taxation des revenus immobiliers des personnes physiques (précomptes et impôts)	533
1.1. Notion de revenu cadastral	533
1.2. Le précompte immobilier	534
1.3. Revenus immobiliers à déclarer annuellement à l'impôt des personnes physiques	536
1.4. Réduction complémentaire d'intérêts	542
1.5. Déduction ordinaire d'intérêts	543
1.6. Réduction pour épargne à long terme	543
1.7. Autres réductions diverses	543
1.8. Cessions de biens immobiliers	544
2. La taxation des sociétés patrimoniales	545
2.1. Acquisition de l'immeuble	545
2.2. Pendant la vie de la société	546
2.3. Liquidation de la société	549

CHAPITRE 2 LES IMPÔTS INDIRECTS	551
1. Les droits d'enregistrement (en Région wallonne)	551
1.1. Les locations d'immeubles	551
1.2. Les ventes d'immeubles	551
1.3. Les constructions d'immeubles	552
2. La T.V.A.	552
2.1. Les locations d'immeubles	552
2.2. Les ventes d'immeubles	552
2.3. Autres opérations immobilières soumises à la T.V.A.	554
CHAPITRE 3 ASPECTS SUCCESSORAUX ET DONATIONS	555
1. Principes	555
2. Le tarif (en Région wallonne)	555
2.1. En général	555
2.2. Régimes particuliers	559
2.3. Régime particulier aux donations d'entreprises	559
2.4. Régime particulier des droits de succession en Région wallonne en cas de transmission d'entreprise	560
3. Aspects particuliers	560
3.1. Immeubles situés à l'étranger	560
3.2. Héritages en nue-propriété	560
3.3. Réduction des droits de succession	561
CHAPITRE 4 LES TAXES LOCALES ET LES TAXES DE REMBOURSEMENT	563
1. Introduction	563
2. Les impôts régionaux	563
3. Les taxes provinciales	563
3.1. Les centimes additionnels au précompte immobilier	563
3.2. Les autres taxes provinciales	564
4. Les taxes communales	564
4.1. Les centimes additionnels au précompte immobilier	564
4.2. Les autres taxes communales	564

CHAPITRE 5	ÉLÉMENTS DE PROCÉDURE	567
TITRE 6	PROFIL DES INSTITUTIONS ET DE LEURS COMPÉTENCES	569
CHAPITRE 1^{ER}	LA DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT, PATRIMOINE ET ÉNERGIE	571
CHAPITRE 2	LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU LOGEMENT ET LES SOCIÉTÉS DE LOGEMENT DE SERVICE PUBLIC	573
1.	La Société Wallonne du Logement (S.W.L.)	573
1.1.	Adresses utiles	574
2.	Les sociétés de logement de service public	574
CHAPITRE 3	FONDS DU LOGEMENT DES FAMILLES NOMBREUSES DE WALLONIE	577
1.	Missions et moyens	577
2.	Les métiers du Fonds du Logement de Wallonie	577
3.	Originalité de l'Institution	579
CHAPITRE 4	LA SOCIÉTÉ WALLONNE DU CRÉDIT SOCIAL ET LES GUICHETS DU CRÉDIT SOCIAL	581
1.	La Société wallonne du crédit social	581
2.	Les guichets du crédit social	583
CHAPITRE 5	CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE WALLONIE	587
TITRE 7	TABLEAU SYNOPTIQUE DES AIDES	589
CHAPITRE 1^{ER}	PRIMES ET AIDES	591
1.	Les aides aux particuliers	591
2.	Les aides aux personnes morales	594
3.	Les prêts aux particuliers à taux préférentiels fixes	595
Registre alphabétique		